

Le service LSF 29

Le service LSF29 est un Service d'Interprétariat et d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.I.A.V.S.). Ce dispositif, géré par l'association Don Bosco, propose des prestations d'interprétariat, d'intermédiation et un accompagnement social personnalisé.

Le S.I.A.V.S. s'adresse aux personnes :

- Majeures vivant dans le Finistère,
- Sourdes ou malentendantes, s'exprimant en Langue des Signes Française,
- Bénéficiant d'une orientation S.A.V.S. prononcée par la M.D.P.H.

Les objectifs du service visent à :

- Instaurer l'égalité des chances,
- Permettre l'accès aux droits fondamentaux,
- Développer la participation sociale des sourds du département et favoriser l'expression de leur citoyenneté pleine et entière,
- Etablir une communication et un dialogue entre les sourds et les entendants.

L'ensemble des prestations est financé par le Conseil Départemental. Elles sont donc gratuites pour les personnes admises au service.

Le service LSF29 propose également des prestations en direction des **personnes entendant**es et des **personnes morales** (associations, collectivités locales, entreprises, universités, etc.) :

- Prestations d'interprétation en Langue des Signes Française / Français (facturées)
- Actions de sensibilisation (découverte de la culture sourde, de la Langue des Signes Française, etc.).

Pour toute demande d'information, merci de contacter le secrétariat.

Service LSF 29 Don Bosco

14 rue du Vieux Bourg – 29850 GOUESNOU
Rue Louis Bodelio – 29600 PLOURIN-LES-MORLAIX
Tél. : 02 98 41 23 24 / Portable : 06 52 07 44 99
Fax : 02 98 42 40 44
Mail : lsf29@donbosco.asso.fr
Skype : LSF29 DONBOSCO Secrétariat (tchat)
Site internet : <http://www.donbosco.asso.fr/lsf-29.php>

Les prestations que nous vous proposons :

- **Interprétariat LSF / Français et Français / LSF**
- **Accompagnement social**
- **Intermédiation en LSF**
- **Ateliers « PI » Sourds**
- **Sensibilisation à la « culture sourde »**

***Pour les modalités d'admission,
Merci de contacter le secrétariat.***

Pour répondre à vos demandes :

Une directrice

Une responsable de service

Une secrétaire

Deux interprètes

Une intermédiaire

Une assistante de service social

Service financé par le
Conseil Départemental du Finistère



Mise à jour le 13/04/2021



S.I.A.V.S. LSF 29

Interprétariat

Français ⇔ Langue des Signes Française

Intermédiation en

Langue des Signes Française

Accompagnement Social

*« Apprendre à se connaître,
parvenir à se comprendre,
réussir à partager »*

En coopération avec l'association des sourds du Finistère

L'interprétariat LSF / Français

Les interprètes interviennent pour toute demande dans le département du Finistère.

Elles assurent l'interprétation entre les personnes sourdes et entendantes en transmettant leurs propos d'une langue à l'autre (Français et Langues des Signes Française). **Les interprètes permettent la communication entre deux communautés qui s'expriment dans des langues différentes**, tout en respectant les codes de chaque culture. Elles peuvent intervenir avec l'intermédiaire.

Les interprètes sont des professionnelles formées aux techniques de l'interprétation (diplômées d'un Master 2). Elles suivent le code éthique de leur profession*, notamment les 3 règles déontologiques :

- Fidélité du message
- Neutralité
- Secret professionnel

Les interprètes interviennent dans toutes les situations qui mettent en rapport sourds et entendants : vie quotidienne, cérémonies, vie associative, arts et culture, sports et loisirs, éducatif et scolaire, administratif et social, santé, professionnel, juridique et judiciaire, politique, etc. Le service LSF 29 compte deux interprètes diplômées.

Les **prestations d'interprétation** peuvent être assurées du lundi au vendredi, les soirées et week-ends, en fonction des possibilités du service.



© Laurent Verlaine

* Le code éthique des interprètes est consultable sur le site de l'AFILS : www.afils.fr

L'intermédiation et les actions collectives

L'intermédiaire est une professionnelle de culture sourde, diplômée d'une licence professionnelle d'intervenant social. Sa langue maternelle est la LSF. Son travail consiste à favoriser l'accessibilité des sourds, plus particulièrement dans les domaines du médical, du social et du juridique (registre langagier plus soutenu et plus technique).

Cette professionnelle sert de **pont linguistique et culturel** et intervient sur les problèmes de communication entre le sourd et l'entendant. Son intervention vise à réduire les biais de communication qui se traduisent par des incompréhensions et des malentendus, entre sourd et entendant.

Elle repère rapidement les difficultés de communication et la mauvaise compréhension du message par le sourd et/ou l'entendant. Elle peut **agir et intervenir directement pour faciliter la compréhension** en :

- Reformulant le message ou en le réexpliquant en LSF s'il n'est pas bien compris
- Apportant des informations complémentaires
- Utilisant des stratégies d'iconicité adaptées au sourd et à la situation
- Réassurant la personne sourde dans certaines situations plus angoissantes pour elle
- S'adaptant au niveau de LSF et au niveau de compréhension du sourd.

Elle peut ainsi **proposer un complément d'information ou d'explication** à l'issue d'un RDV. Elle apporte également une aide dans la compréhension de l'écrit français (lecture, rédaction...).

L'intermédiaire propose :

- Un accompagnement aux personnes sourdes dans toutes les situations de vie sociale, en RDV à l'extérieur nécessaires à leurs démarches, en RDV au service, en individuel, en collectif.
- Des conseils en RDV individuel (aides techniques...)
- Un accompagnement collectif (atelier PI sourd)
- Des actions de sensibilisation

L'intermédiaire travaille avec l'ensemble des professionnels du service LSF29, en fonction des besoins et des situations.

L'accompagnement social

L'Assistante de Service Social propose des rendez-vous dans l'objectif de favoriser l'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes dans les actes de la vie quotidienne. Cette professionnelle respecte le code de déontologie des Assistants de Service Social. Elle est soumise au secret professionnel.

Missions de l'assistante de service social :

- Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle
- Favoriser la participation sociale
- Réduire le risque d'isolement
- Faire valoir les droits de chacun
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droits communs (C.A.F., C.P.A.M., M.D.P.H., etc.)

L'Assistante de Service Social assure également, avec l'intermédiaire, l'évaluation des besoins de chaque personne admise au service et fait des propositions d'accompagnement permettant de répondre aux besoins repérés dans les domaines suivants :

- Santé
- Vie sociale / Citoyenneté (loisirs, culture...)
- Vie quotidienne / Logement (déménagement, achat divers...)
- Vie professionnelle (travail, recherche d'emploi, formation...)
- Droits / Démarches administratives et financières (dossier administratif, budget, justice...)
- Education / Scolarité
- Communication

Exemples :

- *Information sur les droits et devoirs du citoyen*
- *Soutien dans la compréhension et l'élaboration des courriers et documents administratifs (dossier retraite, CAF, documents juridiques...)*
- *Aide au montage des dossiers administratifs*

L'assistante de service social peut proposer des actions collectives en fonction des besoins repérés.